

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus	23	SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023 À 19H00
Nombre membres élus en exercice :	23	
présents :	19	Le Conseil Municipal d'Ambès,
représentés :	02	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
votants :	21	Collectivités Territoriales,
absents :	02	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
		sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Date de la convocation :		<u>PRESENTS :</u>
10 novembre 2023		Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Certifié exécutoire		Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,
Compte tenu de l'envoi en		Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Préfecture le :		Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
		Catherine RODRIGUEZ, Franck DUMARTIN, Antoine VIGNAUD, Enzo
		BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain
		RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, conseillers
		municipaux.
Et de la publication en ligne		<u>ABSENTS REPRESENTES :</u>
le :		Christophe BOURDIEU donne procuration à Christian LAPEYRE
		Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE
Le Maire,		<u>ABSENTES :</u>
		Marie-Pierre FETIS
		Marine SAAD (ayant donné procuration à Marie-Pierre FETIS)
		<u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u>
		Nicolas MUZOTTE

DÉLIBÉRATION N° 067 11 2023 - DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation par M. le Maire.

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 015 04 2023 du 7 avril 2023, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la décision suivante, prise par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Finances :

- Décision n°2023-056 : Remboursement à la MNT d'un trop versé (5 418,43 €).

Conventions de prêt :

- Décision n°2023-057 : Prêt de la salle G. Casanova le 1^{er} octobre 2023.
- Décision n°2023-058 : Prêt de la salle G. Casanova le 7 octobre 2023.
- Décision n°2023-059 : Prêt de la salle G. Casanova le 10 octobre 2023.
- Décision n°2023-060 : Prêt de la salle G. Casanova le 25 mai 2024.
- Décision n°2023-061 bis : Prêt de la salle G. Casanova le 21 octobre 2023.
- Décision n°2023-062 : Prêt de l'Espace des 2 Rives le 07 octobre 2023.
- Décision n°2023-064 : Prêt de la salle G. Casanova le 18 novembre 2023.

- Décision n°2023-065 : Prêt de la salle G. Casanova le 28 octobre 2023.
- Décision n°2023-066 : Prêt de la salle G. Casanova le 24 février 2024.
- Décision n°2023-069 : Prêt de la Halte Nautique aux bateliers appointés.
- Décision n°2023-070 : Prêt de la salle G. Casanova le 11 novembre 2023.
- Décision n°2023-071 : Prêt de la salle G. Casanova et l'Espace des 2 Rives le 30 novembre 2023.
- Décision n°2023-072 : Prêt de la salle G. Casanova le 27 janvier 2024.
- Décision n°2023-073 : Prêt de la salle G. Casanova le 17 février 2024.
- Décision n°2023-074 : Prêt de la salle G. Casanova le 23 mars 2024.
- Décision n°2023-075 : Prêt de la salle G. Casanova le 13 avril 2024.
- Décision n°2023-076 : Prêt de la salle G. Casanova le 13 juillet 2024.

Bail :

- Décision n°2023-070 bis : Bail commercial de 3 ans contracté avec la société ADLP Bordeaux Rayonnage, pour le local situé rue Jeanne Bouny, ZI du Bec d'Ambès, à compter du 1^{er} novembre 2023, moyennant un loyer de 2400 € TTC..

Subventions :

- Décision n°2023-077 : Subvention exceptionnelles accordée à l'association Skate Club Ambès de 500 €.

Régies:

- Décision n°2023-061 : Modification de la régie CULTURE – Recettes café municipal.
- Décision n°2023-063 : Modification régie MARCHÉ - ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT).
- Décision n°2023-067 : Modification régie BIBLIO - ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT)
- Décision n°2023-068 : Création d'une régie CAFE MUNICIPAL.

Marché:

- Décision n°2023-078 : Avenant n°2 - Marché Public - 220413 - SAS DUBREUILH - Travaux de requalification du parc de Cantefrene Phase 2 & 4 - relatif à la régularisation du montant du montant suite au remplacement du revêtement.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 15 novembre 2023
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

